



AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°01/ASMI/MIRAP/ADM/DAF/CF DU **23 FEV 2026**

EN VUE DE LA PRE-QUALIFICATION DES ENTREPRISES DEVANT ACCOMPAGNER LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP) DANS L'ORGANISATION DE SES MARCHES DANS LA VILLE DE YAOUNDE

L'Administrateur de la **Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP)**, Maitre d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, à l'intention des entreprises qui désirent participer à la pré-qualification en vue d'accompagner la MIRAP dans l'organisation de ses marchés dans la ville de Yaoundé.

Ces prestations seront financées par le Budget de la MIRAP au titre de l'Exercice Budgétaire 2026, imputation 670117.

I- OBJET DE LA SOLLICITATION

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des entreprises devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à l'accompagnement de la MIRAP dans l'organisation de ses marchés dans la ville de Yaoundé.

II- DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Globalement, Les prestations à fournir dans le cadre du présent projet sont :

- Nettoyage et aménagement des sites ;
- Nettoyage des chapiteaux ;
- Electrification des sites ;
- Mise à disposition des toilettes à Mendong ;
- Montage et démontage des chapiteaux ;
- Installation des partenaires sur le site ;
- Manutention des produits et des chapiteaux ;
- Relevé des statistiques ;
- Calibrage des produits, Affichage et surveillance des prix ;
- Sécurisation du site/nuit;
- Multiplication des fiches de relevé des données statistiques et des procès-verbaux de tenue des marchés ;
- Mise à disposition des tables, chaises plastiques ;
- Animation musicale des sites du Marché ;
- Elaboration des rapports des marchés ;
- Supervision des activités dans les sites ;

III- CRITÈRES DE QUALIFICATION

- Être une entreprise ou groupement d'entreprises camerounaise ;
- Justifier les capacités administratives, techniques et financières requises, notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme ;
 - Disposer du personnel compatible avec les prestations à réaliser ;
 - Justifier d'une bonne expérience dans le domaine de l'organisation des Marchés Témoins Périodiques, Marchés Forains et Marchés Témoins Spéciaux sur l'étendue du territoire national.

IV- DOSSIER DE CANDIDATURE

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués et feront l'objet de vérification.

1- : Volume 1 (Pièces administratives)

Le « volume 1 » comprendra :

Les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- Une lettre de motivation timbrée et dûment signée précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres Nationale Restreint s'il est présélectionné ;
- Les statuts ou textes qui justifient l'existence du candidat ;
- L'accord de groupement, le cas échéant ;
- Une attestation de non-faillite datant de moins de quatre-vingt-dix (90) jours et délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
- Une attestation de conformité fiscale ;
- Une attestation d'immatriculation ;
- L'autorisation de vérification des références ; cette autorisation dûment signée du Directeur Général de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées.

Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera la non recevabilité de la candidature.

2 - Volume 2 (Dossier technique)

Le dossier technique devra comprendre :

- **Les moyens humains** : la liste du personnel d'appui.

- **Les références de l'entreprise:** l'entreprise devra fournir les documents attestant qu'elle a organisé avec succès au cours des deux (02) dernières années et en qualité d'entrepreneur principal au moins trois (03) éditions des Marchés Témoins Périodiques dans la ville de Yaoundé ou de Douala.

Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références les premières et dernières pages des contrats/bons de commandes administratifs ainsi que les attestations de service fait délivrées par les Maîtres d'Ouvrages, avec leurs coordonnées pour permettre un contrôle éventuel.

Pour être validée, chaque référence en prestations similaires, devra être justifiée par les éléments suivants :

- La copie de l'extrait du contrat ou du Bon de Commande Administratif, comportant les 1ère, 2ème, 3ème et dernière pages.

Ces documents devront être clairs et lisibles et devant faire ressortir :

- Le nom du Maître d'Ouvrage ;
- Le lieu d'exécution du marché ;
- L'attestation de service fait délivrée par le Maître d'Ouvrage ou par ses services ;
- Le procès-verbal de réception des prestations.

- **Les moyens logistiques techniques et matériels :** le candidat doit justifier la possession en propre ou en location des moyens logistiques, techniques et matériels ci-après : un minimum de quatre (04) téléphones portables et d'au moins un (01) véhicule pick-up le cas échéant.

NB : La localisation dudit matériel doit être précisée étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage, en cas de besoin.

- **L'autorisation de vérification des déclarations :** cette autorisation dûment signée du Directeur Général de l'entreprise, devra permettre à la MIRAP de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence et de la qualité du matériel énoncé dans le dossier de candidature et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.
- **Note Technique :** les candidats seront évalués techniquement en prenant en considération sa compréhension des opérations projetées pour mener à bien l'exécution des prestations envisagées.

V- CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES ENTREPRISES

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

1- Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ;
- Note technique inférieure à 70/100;

2- Critères essentiels

- Personnel (sur 80 points) ;
- Moyens logistique et matériel (sur 20 points).

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas retenir les entreprises qui, dans un contrat en cours avec la MIRAP, auront reçues notification d'une mise en demeure, d'un constat de carence ou d'une résiliation.

L'avis d'Appel d'Offres National Restreint à lancer à la suite de cette sollicitation à manifestation d'intérêt tiendra lieu de résultat de la pré-qualification.

NB : Tout dossier comportant des fausses déclarations sera purement et simplement rejeté à tout moment pendant la procédure.

VI- DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies doivent être remis sous pli fermé et scellé au siège de la MIRAP sise au quartier ELIG ESSONO, BP 13712 Yaoundé-Cameroun, Tél (237) 222234145, Fax 222 23 41 46, 6 77 82 84 96, Email:mirap_cm@yahoo.fr, le **07 MARS 2026** à 12 heures précises au plus tard, heures locales avec la mention :

«N°01/ASMI/MIRAP/ADM DU **23 FEV 2026**..... EN VUE DE LA PRE-QUALIFICATION DES ENTREPRISES DEVANT ACCOMPAGNER LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP) DANS L'ORGANISATION DE SES MARCHES DANS LA VILLE DE YAOUNDE POUR LE COMPTE DE LA MIRAP AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2026, A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT».

VII- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires sur le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables à la MIRAP sise au quartier ELIG ESSONO, BP 13712 Yaoundé-Cameroun, Tél (237) 222234145/677828496, Fax 222 23 41 46, Email:mirap_cm@yahoo.fr

VIII- PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les entreprises retenues à l'issue de cette évaluation seront consultées pour l'Appel d'Offres National Restreint relatif à l'accompagnement de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP) dans l'organisation de ses marchés dans la ville de Yaoundé, conformément au Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics du Cameroun.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MIRAP ;
- DAF/CF/AFC-MIRAP ;
- ARCHIVES, CHRONO.

Yaoundé le, **23 FEV 2026**

L'ADMINISTRATEUR,
(Maître d'Ouvrage)



Bamgoh Ntal Eyoh